



BRÈVES ÉCONOMIQUES

DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 76 – 26 août 2022

Faits saillants

- La Suisse se dote finalement d'un objectif de réduction de la consommation de gaz de -15 % pour l'hiver prochain
- Les prix de l'électricité en forte hausse sur le marché de gros

Situation sanitaire

Variole du singe : Le Conseil fédéral a annoncé l'acquisition de 100 000 doses de vaccins contre la variole du singe auprès du fabricant danois Bavarian Nordics. 40 000 doses sont destinées à la vaccination de 20 000 personnes volontaires, et 60 000 doses seront allouées à l'armée, dans l'objectif de reconstituer les stocks stratégiques dédiés à une éventuelle épidémie de variole humaine. Au 25 août, 436 cas avaient été confirmés en laboratoire, faisant de la Suisse le 6^{ème} pays le plus touché au monde en nombre de cas/million d'habitants.

Macroéconomie

Inflation : Le taux d'inflation a dépassé pour la première fois, en juin et juillet le seuil des 3 %, un niveau inédit depuis la crise financière de 2008, dépassant ainsi les anticipations des experts. Dans la foulée, Crédit suisse a revu ses prévisions d'inflation pour 2022 à +2,9 % contre +2,3 % précédemment. La banque s'attend à une décélération de la hausse des prix à compter du 3^{ème} trimestre due au ralentissement de la croissance en Suisse.

Marché du travail : Le Conseil fédéral a annoncé élargir l'accès au dispositif d'information prioritaire aux bénéficiaires de rentes Assurance-invalidité. Introduit lors de la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse, ce système de préférence nationale est appliqué depuis le 1^{er} juillet 2018, les employeurs ayant l'obligation d'annoncer au service public de l'emploi leurs postes vacants dans les genres de professions et les régions économiques où le taux de chômage est supérieur à la moyenne. Selon l'OFS, la part de personnes ne participant pas au marché du travail est deux fois plus élevée chez les personnes en situation de handicap que chez les personnes qui ne le sont pas (29 % contre 15 %).

Secteur financier

Finance : Les activités de gestion d'actifs comptaient pour 3300 Mds CHF à la fin 2021, en hausse de +18 % sur un an, représentant 10 500 emplois directs et 48 000 emplois indirects. D'après les experts, ce pilier de la place financière suisse soutient la croissance de long terme en fournissant un canal d'investissement entre les marchés et l'économie réelle, tout en contribuant à la durabilité du système de retraite via les rendements sur l'épargne de millions de personnes en Suisse et à l'étranger. L'importance de la clientèle étrangère s'est d'ailleurs accrue entre 2020 et 2021, leur part étant passée d'un quart à un tiers.

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 25/08	Var. vs 18/08
EUR/CHF	0,9628	- 0,7 %
USD/CHF	0,9623	+ 0,9 %
SMI	11 064	- 0,9 %
Taux 10a	0,796 %	+ 25,8 pb

Secteurs non financiers

Industrie spatiale: L'industrie spatiale suisse s'inquiète de plus en plus des conséquences de la nette appréciation du franc suisse depuis l'éclatement de la guerre en Ukraine, à l'origine d'une forte compression des marges alors que les contrats se concluent essentiellement en euros et dollars. Le décrochage ces dernières semaines de l'euro ne bénéficie par ailleurs que trop peu aux approvisionnements compte-tenu du caractère limité des achats intermédiaires. Par ailleurs, le secteur est pénalisé par l'exclusion de la Suisse des projets de recherche stratégiques de l'UE (Horizon Europe), à l'instar des technologies quantiques, de l'observation de la Terre et des systèmes de navigation. Les acteurs du secteur craignent à terme de voir leurs partenaires européens prendre une avance significative en matière de recherche et d'industrialisation.

Energie: Mise sous pression au regard des engagements pris par ses voisins européens, la Suisse s'est finalement fixé le 24 août un objectif de réduction de -15 % de la consommation de gaz pendant le semestre d'hiver - d'octobre 2022 à fin mars 2023 – en comparaison de la consommation moyenne des cinq dernières années. La décision du Conseil fédéral s'inscrit dans le sillage des mesures analogues prises par les Etats-membres de l'UE pour limiter leur consommation et surmonter la baisse attendue des livraisons énergétiques russes. Alors que la Suisse mobilise les trois-quarts de sa consommation annuelle de gaz au cours de la saison hivernale, avant tout pour le chauffage des bâtiments (40 %), la limitation de la consommation devrait reposer sur des économies volontaires de l'industrie, des services, de l'administration et des ménages. Si les mesures volontaires s'avéraient insuffisantes, les installations bicom bustibles seraient dans l'obligation de commuter du gaz au mazout - une manœuvre qui garantirait une baisse rapide de 15 % à 20 % de la consommation de gaz naturel. Enfin, en dernier recours, les autorités pourraient imposer de nouvelles restrictions voire des interdictions d'utilisation du gaz s'agissant des usages non-essentiels à l'instar des installations sportives ou les chauffages extérieurs.

Concrètement, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) de préparer d'ici au 31 août des projets d'ordonnance sur les restrictions, les interdictions et le contingentement de la consommation en cas de pénurie de gaz.

La Commission fédérale de l'électricité (Elcom) a par ailleurs annoncé le 23 août le dimensionnement de la réserve hydroélectrique prévue pour l'hiver 2022/23. Retiré du marché, le volume de la réserve hydroélectrique (500 GWh) doit permettre de surmonter une période de quelques semaines à la fin de l'hiver lorsque les capacités d'importation comme de production d'électricité s'avéreraient limitées. Les centrales électriques qui participent à la réserve recevront une indemnisation pour la conservation, à partir d'une procédure d'appel d'offres concurrentielle. Les coûts de la réserve sont supportés par tous les consommateurs d'électricité suisses en fonction de leur consommation, par le biais d'un supplément sur le tarif pour l'utilisation du réseau. L'ordonnance devrait être édictée par le Conseil fédéral début septembre et entrer en vigueur le 1er octobre.

Parallèlement, la Suisse est également confrontée à la forte augmentation des tarifs de l'électricité. En début de semaine, le prix d'un MWh pour le 1^{er} trimestre 2023 avoisinait sur le marché de l'électricité suisse les 1 300 EUR, soit en moyenne 15 fois plus qu'en 2019/2020. Le tarif a notamment plus que doublé en moins de deux mois. Les 23 000 entreprises dont la consommation annuelle est supérieure à 100 MWh et qui achètent leur électricité sur le marché libre sont particulièrement exposées à cette envolée des prix. Plusieurs parlementaires ainsi que l'organisation patronale economiesuisse ont alerté le Conseil fédéral sur la menace d'une crise de liquidités pour les entreprises à forte intensité énergétique, appelant à la mise en place d'un système d'indemnités ou de prêts similaires aux dispositifs de soutien mis en place au profit des entreprises pendant l'épidémie de Covid-19.

La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication :
Rédacteurs :

Gilles BORDES
Mathilde HEITZ, Pierre-Antoine CADORET

Pour s'abonner :

berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Crédits visuel : Pixabay